

TDR POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE NATIONAL SUR LA MOBILISATION ET LA MISSION DES GROUPES D'AUTO-SUPPORTS DES PERSONNES USAGERES DE DROGUES AU MAROC

I. Contexte et justification

Depuis 2007, le Maroc a élaboré une politique spécifique visant à lutter contre le VIH/Sida au sein du groupe vulnérable des usagers de drogues par injection intraveineuse (PUDI). Cette politique s'inscrit dans le cadre d'une approche pragmatique de réduction des risques (RdR) fondée sur les droits de l'homme et la santé publique. En 2010, le paquet de services RdR proposé aux PUDI a été renforcé par l'introduction du traitement par antagonistes des opioïdes à la méthadone en tant que médicament essentiel.¹

Ces actions ont été mises en œuvre avec un fort engagement des organismes internationaux tels que le Fonds Mondial, les agences de l'ONU, ainsi que des coopérations bilatérales allemandes et catalanes. La mobilisation des partenaires institutionnels nationaux, notamment l'administration centrale des différents départements ministériels, les services déconcentrés régionaux du ministère de la Santé, ainsi que l'implication dynamique des professionnels et des ONG thématiques, a également été cruciale.

La prise de conscience de cette problématique a conduit à une mobilisation générale et à la mise en place d'une stratégie nationale globale et intégrée. Cela a été souligné lors de la "Conférence Nationale de Santé Mentale" en février 2007 sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi.² Après un processus de concertation nationale et en tenant compte de l'évolution du phénomène et des interventions à l'échelle internationale, des axes stratégiques ont été identifiés, liés à la prévention primaire, secondaire et tertiaire, à la réduction des risques, aux traitements et à la réhabilitation, formalisés dans le Plan National de Santé Mentale 2008-2012 et celui de 2012-2016.³

¹ I. RAMMOUZ et al., « Les addictions au Maroc : état des lieux », *Alcoolologie et Addictologie*, n° Tome 42, n°1 (mars 2020): 28-33.

² « 1ère Conférence Africaine sur la Réduction des Risques en Santé », consulté le 12 février 2024, <https://www.sante.gov.ma/Pages/actualites.aspx?idactu=507>.

³ « PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES TROUBLES ADDICTIFS.pdf », consulté le 12 février 2024,

Cette approche a également conduit à l'élaboration du Plan stratégique national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs 2018-2022.³ Ce plan repose sur la mise en place de mesures préventives, l'amélioration de l'accès aux soins de santé, la promotion de la santé, et vise spécifiquement la population d'usagers de drogues injectables.

En parallèle, des documents d'orientation ont été élaborés pour les praticiens marocains en matière de traitement assisté par opioïdes (TAO) "Méthadone", comprenant un Guide Pratique de la Thérapie de Maintenance à la Méthadone au Maroc⁴ et le Guide national de référence sur les Aspects réglementaires de la gestion de la méthadone.⁵

De plus, les associations thématiques, conscientes de l'importance de la participation des usagers de drogues, ont encouragé activement leur implication dans la planification, la mise en œuvre des programmes RdR, et le plaidoyer selon le principe du "rien pour nous sans nous". Depuis 2008, une première équipe d'auto-assistance a été formée, contribuant aux actions visant à construire et mettre en œuvre la démarche de réduction des risques.

Cependant, les associations thématiques cherchent maintenant à documenter et à unifier cette expérience. Elles aspirent à mettre en place un guide national de référence pour la mobilisation communautaire et la formation des groupes d'auto-support parmi les personnes usagères de drogues, destiné aux praticiens de la réduction des risques.

II. Objectifs de la consultation

Le/La consultant(e) aura pour mission de soutenir les organisations de la société civile en :

- Capitalisation sur l'expérience en cours en vue de créer un document de référence national en harmonie avec les recommandations internationales ;
- Harmonisation des approches liées à la formation et à la mobilisation des groupes d'auto-support parmi les personnes usagères de drogues par injection (PUDI).
- Établissement clair du rôle de l'auto-support et des critères de sélection associés.

<https://www.sante.gov.ma/Documents/2019/10/PLAN%20STRATEGIQUE%20NATIONAL%20DE%20PREVENTION%20ET%20DE%20PRISE%20EN%20CHARGE%20DES%20TROUBLES%20ADDICTIFS.pdf>

⁴ « GUIDE REGLEMENTATION METHADONE 2018 (1).pdf », consulté le 12 février 2024,

[https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-](https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2018/10/GUIDE%20REGLEMENTATION%20METHADONE%202018%20(1).pdf)

[Manuels/Documents/2018/10/GUIDE%20REGLEMENTATION%20METHADONE%202018%20\(1\).pdf](https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2018/10/GUIDE%20REGLEMENTATION%20METHADONE%202018%20(1).pdf)

⁵ « Guide national de référence (1).pdf », consulté le 12 février 2024,

[https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-](https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2018/10/Guide%20national%20de%20reference%20(1).pdf)

[Manuels/Documents/2018/10/Guide%20national%20de%20reference%20\(1\).pdf](https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2018/10/Guide%20national%20de%20reference%20(1).pdf)

Le/La consultant(e) jouera un rôle essentiel dans la consolidation des pratiques actuelles, la création de documents de référence, et la mise en place de directives claires pour renforcer les efforts des organisations de la société civile dans le domaine de la RdR auprès des usagers de drogues par injection.

III. Résultats attendus

- Développement d'un guide exhaustif conforme aux recommandations internationales, intégrant les meilleures pratiques et les leçons apprises de l'expérience actuelle.
- Mise en place de directives claires et standardisées pour la formation des groupes d'auto-support, favorisant une approche cohérente à l'échelle nationale.
- Élaboration de directives précises sur le rôle spécifique des groupes d'auto-support, définissant également des critères de sélection transparents et équitables pour leur constitution.

En somme, les résultats attendus de cette consultation visent à consolider les acquis, instaurer des normes unifiées et définir des lignes directrices spécifiques, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des initiatives de RdR pour les PUDI au niveau national.

IV. Méthodologie

Le/La consultant(e) sera chargé(e) de proposer la méthodologie à appliquer, laquelle sera ensuite discutée et validée par le Comité national de suivi et de coordination des interventions du programme. Cependant, trois (3) étapes majeures doivent être intégrées dans cette méthodologie, à savoir :

- Collecte documentaire, entretiens et réunions avec les personnes ressources
- Analyse et interprétation de chaque bonne pratique identifiée
- Élaboration d'un rapport final en tenant compte des recommandations proposées

V. Livrables

Le/La consultant(e) sélectionné(e) devra fournir les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillée incluant la liste des revues documentaires, la liste des personnes ou entités à rencontrer, le planning et le calendrier des interventions ;
- Le rapport final des résultats des travaux.

- Guide national contextualisé sur la base des recommandations et les bonnes pratiques internationales pour la mobilisation et la définition de la mission des groupes d'auto-support des personnes usagères de drogues injectables au Maroc.

VI. Formats des rapports

Tous les rapports, notes et compte-rendu élaborés par le/la consultant(e) seront rédigés en langue française. Les documents à déposer seront disponibles dans les formats suivants, à la fois en version papier et électronique en Word, Excel et Powerpoint.

VII. Période de la mission

Le/La consultant.e sera recruté après sélection pour une mise en œuvre effective de la consultation technique durant la période allant de mars à fin mai 2024.

VIII. Composition du dossier de candidature

Les consultant.e.s intéressé.e.s par cette offre peuvent postuler avec un dossier de candidature composé d'une offre technique et financière :

- **Offre technique :** l'offre technique doit comporter les éléments suivants :
 - CV du consultant(e) ;
 - Lettre de motivation ;
 - Exemples de matériel de guide ou de rapports de projets antérieurs ;
 - Note méthodologique incluant la démarche, la vision et la mission du consultant(e) ;
 - Le planning et le chronogramme de réalisation des activités ;
- **Offre financière :** L'offre financière doit comporter l'offre par jour et l'offre globale.

IX. Dépôt du dossier de candidature :

Les candidat.e.s doivent envoyer leur dossier de candidature aux adresses suivantes :

k.hidous@alcs.ma et m.maarouf@alcs.ma , ou par courrier physique à l'adresse :

*Association de Lutte Contre le Sida (ALCS),
Rue Salim Cherkaoui, quartier des hôpitaux, 20360, Casablanca.*

La date limite de réception des dossiers de candidature est le **lundi 4 mars 2024, à 17h GMT+1.**